



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100470

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/07/2024 13H56 C:005360 I:19777
V/REF : 953838
V/Email reçu le Lundi 29/07/2024 a 13H56

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01933
IMMEUBLE : 61 SALENGRO -1933
61, RUE SALENGRO
.
69310 PIERRE BENITE

Vaulx en Velin, le 14 Octobre 2024

Référence Marché: M_230809003-1
LOCALISATION : ALLEE N°61 SALENGRO-
MOTIF : REPRODUCTION DE CLE DISPONIBLE A L'AGENCE A PARTIR DU 30/07 DES 14H ET
A LIVRER A L AGENCE DE VILLEURBANNE UNE FOIS REPRODUITES (SOIT 10 CLES)
A L INTENTION DE MME CHAMBLAS EN NOTANT LE N° DU BC SUR L'ENVELOPPE
Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

LE 02/08 A 12H00 :
RECUPERATION DES CLEFS POUR REPRODUCTION

LE 02/10 A 09H00 :
REPRODUCTION DES CLEFS ET RESTITUION DES 10 CLEFS A MME CHAMBLAS
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 10/10/24 a 16H46 dominique.chamblas@semcoda.

MP LCOMPTER Email envoyé le 10/10/24 a 16H46 Mme F. KAID-AMEUR

DT LGESTION Email envoyé le 25/09/24 a 13H59 Mme D. CHAMBLAS

BONJOUR,

LES REPRODUCTIONS DES CLES ONT ETE FAITES, OU DEVONS-NOUS LES DEPOSER,A
L'AGENCE?

MERCI DE VOTRE RETOUR



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4100470

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,62	55,62
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Reproduction de 10 clefs	10	65,00	65,00
TOTAL H.T.				120,62
T.V.A. a 10,00%				12,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>132,68</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 953838 du 29/07/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

61 Rue Salengro
69310 PIERRE BENITE

THCMEEPCL Txv hors contra Menuiseries ext Partie cne int.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

01933 PIERRE BENITE 7 Coll PLS + 7 PAR

Délai

Date limite exécution : 13/08/2024

Observations

**DISPO A L AGENCE DE VILLEUBANNE A PARTIR DU 30/07 14H
A LIVRER A L AGENCE DE VILLEURBANNE UNE FOIS REPRODUITES
A L INTENTION DE MME CHAMBLAS EN NOTANT LE N° DU BC SUR
ENVELOPPE. MERCI D AVANCE.**

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00028 REPRODUCTION DES CLES 2 X 5	10,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 29/07/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **61 Rue Salengro 69310 PIERRE BENITE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **29/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 953838